

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

litions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ctique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1723 Société : 34743

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom : Vve TIBTA

Date de naissance : 10/05/60

Adresse : LOT HABIBA

Casablanca

Tél. : 0522 897523

Total des frais engagés

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 13/07/2013

Nom et prénom du malade : 7 = RHAMIB MOJOT

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Ustift Cancer

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 13/07/2013

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13/07/2013	2	2	200 Dhs	Dr. Abdelhak OUCHTA T. OPHT. MOLOK Tel: 0622 423 345 Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

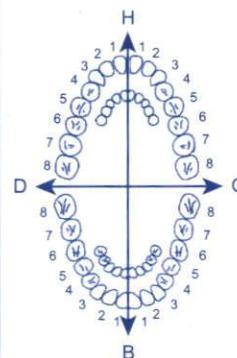
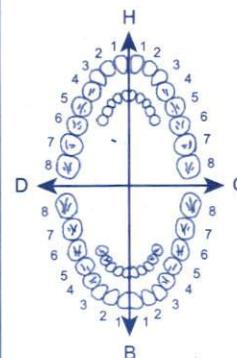
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
El Alia - 05/23/2013	13/07/2013					2000

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			Coefficient des Travaux
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		
	D 00000000 00000000 35533411	B 00000000 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



بصريات الخطابي

KHATTABI OPTIQUE

Opticien - Optométriste - Contactologue

Facture

N° 0000835

13/07/2025

Mohammedia, le :

M :

RHA RiB N.505

N° de Nomenclature :	407.608 -	
Docteur :	Abdelhak - Boulaq -	Prix
Monture :	Plastique	800,-
Type de Verre :	de visage	260,-
V.L. :	Ab. Prof	
O.D. :	(90 - 1.1)	350,-
O.G. :	(1100 - 1.28) - 1	350,-
V.P. :	280,-	
O.D. :	(90 - 1.1)	280,-
O.G. :	(1100 - 1.28) - 1	280,-
Total : 12		
Arrêtée la Présente Facture à la somme de :		
2000,-		

KHATTABI OPTIQUE
OPTICIEN - OPTOMETRISTE - CONTACTOLOGUE
Derb Duchemin Bloc 32 N° 17 EL Alia - Mohammedia
Tél. : 05 23 32 37 08

Derb Duchemin Bloc 32 N° 17 EL Alia - Mohammedia - Tél.: 05 23 32 37 08
RC : 17906 - Patente : 39300449 - ICE : 00212248900009 - IF : 26070755

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1^{er} Etage - Casablanca

Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

طب العين - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوغراف

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

70، زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, Le 13/07/20 الدار البيضاء في

$$\eta = RHMIB - NAJAT.$$

Deux PAIRS. DE Lunettes + monture

De loin organiques astig.

$$OD: -1 (-1 \text{ à } 90)$$

VL

$$OG: -3,50 (-1,25 \text{ à } 100)$$

DR. ABDELHAK BOUCHTA
OPTICIEN OPTOMETRISTE
OPTIQUE CONTRACTUELLE
Durb Duchemin, bloc 22 N° 17
El Alla - Mohammedia
Tel. 05 23 32 37 08

De près organiques:

$$VL = \begin{pmatrix} OD: +1,75 (-1 \text{ à } 90) \\ OG: -1 (-1 \text{ à } 100) \end{pmatrix}$$

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPTICIEN OPTOMETRISTE
100, Rue Ben Abdellah
Casablanca
Tél. 05 22 47 14 72